



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la ville de Crabtree, tenue le 4 novembre 2024, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2024-435 modifiant le règlement 97-007 relatif aux branchements à l'égout et le règlement 2016-277 relatif aux rejets dans le réseau d'égout ;

Ce règlement entre en vigueur le 5 novembre 2024

Ce règlement est déposé à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 5 novembre 2024

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 5 novembre 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 novembre 2024.